

LUDOTHÈQUE : CHARTE DE PRÊT

La bibliothèque de Wolfisheim met en place une ludothèque et propose une collection de jeux de société accessible à tous les détenteurs d'une carte Pass'relle.

Le prêt à domicile est conditionné par la prise de connaissance et la signature de la présente charte avant tout premier emprunt.

Prêt :

Le prêt de jeu est accessible à tout usager en possession d'une carte Pass'relle et dont la cotisation est à jour.

Afin de garantir la bonne circulation des jeux auprès du plus grand nombre, le prêt de jeux de société est d'une durée maximale de 2 semaines et dans la limite de 2 jeux de société maximum par adhérent.

La commune dégage toute responsabilité si le jeu emprunté n'est pas utilisé dans le respect des consignes du fabricant et des normes en vigueur.

Le prêt de jeux est nominatif et engage la responsabilité de l'emprunteur. Lorsque l'emprunteur est mineur, les parents et représentant légaux demeurent responsables des enfants dont ils ont la charge.

Retour :

L'emprunteur vérifie l'état et le contenu des jeux de société et signale au personnel de la Bibliothèque tout manque relevé et toute détérioration constatée immédiatement. L'équipe de la bibliothèque fera l'inventaire des contenus et vérifiera l'état du matériel ludique lors de la restitution.

Les jeux empruntés doivent être rendus complets, en bon état de fonctionnement et propres. Il convient de prévoir un temps de vérification au moment du retour.

Détérioration ou perte :

Toute détérioration doit être signalée au moment de la restitution à l'équipe de la bibliothèque qui juge alors de la possibilité de réparation. Le jeu ne doit en aucun cas être réparé par l'emprunteur, à sa propre initiative.

Dans le cas où un jeu serait perdu ou définitivement hors d'usage (y compris le cas de pièces perdues non remplaçables), celui-ci fera l'objet, soit d'un remplacement par un jeu identique en bon état et complet ou un autre jeu sur prescription de l'équipe. En cas de non remplacement dans un délai de 20 jours, le jeu de société fera l'objet d'une facturation au prix du jeu à l'état neuf. Dans le cas où des pièces détachées perdues pourraient être remplacées, elles feront l'objet d'une facturation à l'emprunteur au prix.

Je soussigné(e).....

Accepte les conditions d'emprunt spécifiées dans la présente charte.